

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 848

Artikel: L'avenir de la radio-TV mis en loi
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avenir de la radio-TV mis en loi

■ (y) Depuis bientôt cinq ans, ça réglemente intensément, au besoin par voie d'ordonnances (cf DP 847), en matière de radio-télévision. Toutes sortes de groupes de travail s'acharnent à formuler des projets, sous la pression combinée de l'essor des nouveaux média, des privatiseurs plus ou moins enragés, et aussi de certaines échéances personnelles au plus haut niveau. Leo Schürmann en tout cas, directeur de la SSR jusqu'à la fin de l'année, ne veut pas quitter son poste sans avoir mis sous toit une nouvelle concession, des statuts révisés, voire une convention collective de travail renégociée. Le tout en harmonie anticipée avec le projet de loi fédérale sur la radio et la télévision, qui vient de passer le cap difficile de la procédure de consultation.

Elaboré en 1984 par un groupe de fonctionnaires, examiné en 1985 par la Commission d'experts pour la conception globale des médias (ex-Commission Kopp), revu ensuite par les disciples de M. Schlumpf, le projet de loi sur la radio et la télévision a été soumis aux cantons, aux partis et à plus de 80 organisations intéressées, qui ont donné leur avis à la fin de l'an dernier.

Comme il fallait s'y attendre, les opinions divergent sur deux points essentiels du projet, qui concernent la part de service public, respectivement le degré de privatisation, jugée souhaitable en matière de radio-télévision.

Misslon SSR et place des privés

Soit d'abord le problème de la place et du rôle de la SSR dans le paysage des mass-médias électroniques en Suisse. La gauche défend avec vaillance la situation de "monopole de fait" occupée par la SSR en matière de programmes de télévision, et de radio supra-locale. Les partis bourgeois, radicaux en tête, veulent au contraire que les diffuseurs privés n'aient plus à se contenter d'exploiter des radios locales, dont ils tentent d'étendre la zone d'écoute en interconnectant les réseaux. La future quatrième chaîne de télévision constitue l'enjeu premier du débat, derrière lequel se profilent la télévision par satellites et, probablement, le vidéotexte interactif.

La mission spéciale de la SSR, dans le domaine culturel notamment, est liée à sa position exclusive. Dès le moment où elle aurait à faire à des concurrents qui ne sauraient satisfaire aux mêmes contraintes et objectifs, la SSR ne se sentirait pas obligée de respecter d'autres directives que celles des taux d'écoute et des indices d'audience. Bref, plus rien ne s'opposerait à la prépondérance des Dallas, Maguy, Motel et autres Telecash, avec une chance de survie pour les retransmissions sportives et les variétés non privatisées, ainsi que pour l'indispensable Téléjournal.

Mais il y a plus évident encore : pas d'argent, pas de programmes. Pour leur financement, le projet de loi propose que la SSR partage le produit de la redevance radio-TV avec les diffuseurs locaux qui travaillent dans des régions à trop faibles ressources publicitaires, pour autant que leurs émissions répondent à un *intérêt public particulier* (bel exemple pris parmi des dizaines d'autres témoignant de l'inacceptable "qualité" de la traduction). Bien entendu, la SSR et les supporters du service public s'opposent à un tel "émiettement" du produit de la taxe. A droite et du côté de l'économie privée, on envisage avec faveur un système de financement qui, sous le couvert de la péréquation interrégionale, revient en fait à priver la SSR de moyens qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission, soit la diffusion de 9 pro-

grammes de radio (bientôt dix), trois de télévision, représentant environ 200 heures d'émissions par jour (sans compter les 32 heures de production de Radio Suisse internationale).

Sponsoring et concession

Reste la question des autres modes de financement. Le projet de loi réserve comme jusqu'ici la publicité à la télévision SSR et aux diffuseurs locaux, tandis que le parrainage (traduction officielle de sponsoring, que d'autres parent du beau nom de mécénat) pourrait faire son apparition, à condition de s'avouer comme tel en début et en fin d'émission "parrainée".

Ces restrictions, même complétées par quelques autres, ne rassurent pas les associations de consommateurs ni celles des salariés, tandis qu'elles paraissent excessives aux organisations rassemblant des entreprises susceptibles de parrainer légalement concerts, spectacles, manifestations sportives et autres retransmissions prestigieuses.

A noter que le projet de loi interdit le sponsoring pour "les émissions et séries d'émissions se rapportant à l'exercice de droits politiques au niveau fédéral, cantonal et communal" (art. 22, al.4) ; autant dire que ces malheureuses émissions électorales devront se faire avec les pauvres moyens du bord, ce qui contribuera puissamment à élever le taux d'ennui et à abaisser celui d'écoute.

En ce moment, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie attaque le dépouillement des avis émis à propos du projet de loi sur la radio-TV. Il va en tirer le rapport-bouillie habituel, dont la version résumée et à peine compréhensible figurera dans le Message que le Conseil fédéral adressera aux Chambres au tournant de la législature.

Pour éviter toute mauvaise surprise à son successeur, Leo Schürmann a pris les devants. D'entente avec le DFTCE, la SSR a dénoncé la

La Suisse aussi ?

concession octroyée par le Conseil fédéral le 22 décembre 1980, et qui vient à échéance à la fin de cette année. Dès le 1er janvier 1988, une nouvelle concession entrera en vigueur, rédigée sur mesure par la SSR avec la bénédiction des PTT et du Département de M. Schlumpf, qui tient à peine compte des vœux formulés par le groupe radical-démocratique dans un postulat du 2 octobre 1986. En clair, la SSR fait comme si elle allait continuer de partager avec les seuls PTT le produit de la redevance, et comme si sa mission en matière de programmes allait rester aussi noble qu'exclusive. Seule ouverture implicite dans la future concession : la SSR ne se réserve pas la quatrième chaîne - abandonnée d'avance comme le signalait déjà l'adoption du "modèle bâlois".

Engagées depuis des années, les grandes manoeuvres autour de la radio et surtout de la télévision, redoutable puissance de cette fin de siècle, sont désormais entrées dans leur phase décisive. M. Schlumpf a dit qu'il ne quitterait pas le Conseil fédéral avant qu'elles soient terminées. C'est dire tout à la fois l'importance de l'enjeu et les risques de dérapage. Pour garder le cap : toujours avoir présente à l'esprit, en politique comme chez les professionnels, la mission de service public incombant à la radio et à la télévision.

■ (réd.) Pierre de Villemarest, proche des milieux du renseignement, détient souvent des informations originales. *L'Impact* (janv. 87) qui, semble-t-il, ne doit pas sur ce sujet cultiver la désinformation, publie son enquête sur les ventes d'armes à l'Iran. Il y écrit notamment :

"Au total et dans cette période, des milliers de tonnes d'armement ont été livrés, avec pour pays livreurs : les Etats-Unis, Israël, le Canada, l'Argentine, le Chili, les Philippines, Taïwan, la Chine de Pékin, le Japon, le Danemark, la Suède, la Suisse, la Belgique, le Vietnam, la RFA et la France."

La Suisse ?

Faut-il demander au Conseil fédéral de démentir ?

PRODUITS SUD - AFRICAINS :
BOYCOTT NON - POLITIQUE

Mais boycott quand même

■ (mam) Depuis le début de l'année, la filiale de Globus à Coire est le seul magasin de Suisse à ne plus vendre de produits sud-africains. Ce boycott "non-politique" représente une victoire du mouvement anti-apartheid, obtenue selon une méthode que ne désavouerait pas Saül Alinski, le "magicien" de l'animation sociale (voir DP 836).

Durant la période des fêtes, une trentaine de personnes avaient pris l'habitude de se réunir devant le magasin pour exhorter les clients à ne pas acheter de produits sud-africains. L'"agitation" ainsi créée irrita le directeur, qui prit les manifestants à parti. Du côté de Globus, on parle d'une "dure confrontation", qui aboutit au bris d'une vitrine. L'avocat du mouvement n'y voit, lui, qu'un incident mineur. La confusion permit aux militants de mettre le chef de la filiale au pied du mur, lui donnant le choix entre une plainte pour atteinte à l'honneur et le retrait des marchandises sud-africaines de son assortiment.

Le commerce suisse avec le pays de l'apartheid est relativement important : 164 millions de francs en 85, dont 52 pour les métaux précieux (or non compris) et 65 pour les produits agricoles, dont les plus connus sont les oranges Outspan, les pommes Grany-Smith et les cigarettes Rothmans.

En vue de son 250^e anniversaire, la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, qui peut se vanter d'être le plus ancien journal de langue française, change sa présentation en douceur. La "une" et la page trois viennent de subir un lifting.

MEDIAS

Le Pays, quotidien paraissant à Porrentruy, joint depuis peu un magazine à son édition du vendredi. Le ton léger de ce supplément correspond à son titre : *Le Pays vagabond*.

Radio LoRa (Zurich), sorte d'équivalent allemandique de Radio Acide a réduit considérablement ses émissions pour une période qui devrait durer deux mois. Ce temps sera mis à profit pour changer de locaux et pour repenser la conception générale de la station. Cette pause intervient quelques semaines après l'incendie qui avait, on s'en souvient, détruit une partie des locaux de la radio.

Le Conseil d'Etat genevois, suite au départ du chef du protocole et de l'information Robert Vieux, a décidé de scinder son poste en deux. Le nouveau chef de l'information de la République est bien connu des lecteurs de DP, puisqu'il s'agit de notre collaborateur et ami Ernst Bollinger, dont *Le Courier* rappelle dans son édition du 15 janvier, qu'il a dernièrement "défrayé la chronique par ses prévisions hardies sur l'avenir des médias" (voir DP no 835 et suivants).

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Marcel Burri

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Points de vue :

Jeanlouis Cornuz, Catherine Dubuis

Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA